



**ADHÉREZ À FORCE OUVRIÈRE
POUR NOUS CONTACTER
SNFOLC 35
07.50.97.10.68.
syndicat@snfolc35.fr**

A LA RECHERCHE DES MILLIONS D'HEURES PERDUES LA COUR DES COMPTES PRÉCONISE D'ENTERRER LE STATUT...

Le rapport de la Cour des comptes de décembre 2025 dresse le constat des « heures d'enseignement perdues » et des moyens mis sur le remplacement courte et longue durée.

La Cour des comptes ressort ses vieilles préconisations d'annualisation des services, de bivalence en collège, de fermeture d'établissements trop petits, et de recours au numérique. Ainsi, dans son enthousiasme, la Cour appelle à un « sursaut de l'éducation nationale pour prévenir l'avenir plutôt que de le subir », à faire « des choix pour optimiser la composition des équipes pédagogiques au bénéfice des élèves de demain », et, enfin, à « apporter de la fluidité au système ».

« Sursaut », « fluidité »... flexibilité ? Un cocktail explosif pour notre statut...

Heures d'enseignement « perdues » : un constat accablant

Le rapport de la Cour des comptes est sans appel : de 2018-2019 à 2023-2024, on passe de 8,8 millions d'heures de cours non assurées (soit 8,3%) à 10,3 millions (9%). Preuve s'il en est que le Pacte et les RCD ne remplacent pas les vrais profs.

Pour la Cour des comptes, les « heures perdues » sont surtout celles que les profs ne font pas : ainsi, à titre d'exemple, la Cour explique que près de 9% des heures dues aux élèves dans les collèges publics en 2023-2024, n'auraient pas été assurées.

Certes, la Cour reconnaît que **beaucoup d'heures non faites le sont en grande partie parce que l'institution mobilise les profs ailleurs (formations imposées : J1, J2, J3... J8!), ou parce que ceux-ci tombent malades,**

notamment en raison de risques psycho-sociaux préoccupants (entre 2018 et 2024 : hausse de + 41,3 % de CMO et + 250% de temps partiels thérapeutiques). Elle reconnaît aussi qu'il y a moins d'absentéisme dans l'Éducation nationale que dans le privé ou d'autres fonctions publiques.

Mais la Cour se garde bien de reconnaître que la réforme du collège de 2016, le choc des savoirs et la suppression de la technologie en 6^{ème} ont entraîné des pertes d'heures définitives et bien plus importantes (10 à 11% d'heures en moins pour les élèves !). La réforme du collège de 2016, a supprimé l'équivalent d'1 mois de français, 1 mois de maths, 6 semaines de LV2, 2 mois de Physique-Chimie, 2 mois de technologie... En 10 ans, un collégien a perdu près d'une année complète de cours de français et de maths !



Retournons la question au ministère : où sont passées les heures perdues d'enseignement ?

Bilan des « moyens » consacrés au remplacement :

Concernant le remplacement de courte durée, ou RCD (c'est-à-dire de moins de 15 jours), la Cour tire le bilan des Pactes et le juge coûteux pour une hausse du RCD bien modeste (12% d'heures remplacées, au lieu des 36% visées). La Cour « s'interroge » sur la « qualité » du RCD : elle pointe un déséquilibre des disciplines qui remplacent, et soupçonne pudiquement une efficacité et une consistance moindres lorsque des cours ne sont pas dispensés par des titulaires... **Eh oui, faire cours, ça ne s'improvise pas !**

Concernant le remplacement de longue durée (ou RLD), alors qu'une plus grande partie des crédits y est consacrée, il y avait 2661 postes non pourvus à la rentrée 2024. On était déjà bien au-dessus du plafond des 1800 que le ministère s'était fixé. **Quel cynisme ! Le ministère prévoyait donc déjà de ne pas assurer les cours pour des milliers d'élèves à la rentrée 2024...**

En même temps que le ministère impose des objectifs inatteignables aux professeurs, il s'autorise à ne même pas assurer ses propres obligations : garantir l'instruction de tous les élèves.

Si 94,5% des postes finissent par être pourvus, le taux de remplacement pour les suppléances (à partir de 14 jours d'absence) tombe à 83,5%, soit 16,5 % de suppléances non assurées. Le ministère et les rectorats sont incapables de fournir la durée moyenne des absences de longue durée non remplacées ni les délais moyens de remplacement. Le sondage réalisé par la Cour des comptes auprès des chefs d'établissement aboutit à un taux de 8% d'absences de longue durée non remplacées pendant plus de 4 mois !

La Cour est contrainte de reconnaître le manque d'attractivité des postes et des conditions difficiles pour les contractuels. Comment s'en étonner, avec un pouvoir d'achat en chute libre, un point d'indice gelé, des contractuels parachutés sans formation, licenciés ou non renouvelés alors que les postes restent non pourvus ?

Des « solutions » aux antipodes des revendications des personnels !

La Cour des Comptes préconise ...	Le SNFOLC revendique !
Développer la bivalence dès la rentrée 2026	Le SNFOLC défend un enseignement disciplinaire de qualité fondé sur la discipline de recrutement au concours.
Développer le recours au numérique... avec des AED qui encadreraient ces heures (hors mission statutaire!)	Le SNFOLC revendique le recrutement de remplaçants en nombre suffisant pour assurer toutes les suppléances.
Annualiser les services dès la rentrée 2027 Privilégier (encore +) le temps hors cours pour les absences institutionnelles (formations, réunions, conseils...)	Le SNFOLC revendique le maintien du statut : - la définition des ORS en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement - la suppression des heures supplémentaires imposées. - la formation volontaire sur le temps de travail

La Cour des Comptes préconise ...	Le SNFOLC revendique !
<p style="text-align: center;">Assouplir la gestion des ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux professeurs des écoles de remplacer en collègue - Garder les suppléances plus faciles à couvrir pour des contractuels à fidéliser 	<p>Le SNFOLC revendique le respect du statut !</p> <ul style="list-style-type: none"> - La défense des statuts particuliers. <p style="text-align: right;">Non à la fusion des corps !</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le respect du statut et des missions des TZR - L'affectation des contractuels sur des - Respect du statut de fonctionnaire et du recours aux agents contractuels : <p style="text-align: right;"><i>« Lorsque l'autorité de recrutement n'est pas en mesure de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire présentant l'expertise ou l'expérience professionnelle adaptée aux missions à accomplir » (article 4 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La titularisation des contractuels qui le souhaitent.

Ce ne sont pas les absences des professeurs qui sont la cause des heures perdues, mais les contre-réformes qui s'empilent, la dégradation des conditions de travail qu'elles entraînent et la succession des budgets d'austérité qui pillent le service public d'éducation. Et la carte scolaire 2026 n'y fait pas exception.



Le serpent qui se mord la queue !

Depuis bien longtemps, l'enseignant est soupçonné de fainéantise, de ne pas faire ses heures, d'être le « planqué » qui bénéficie de la sécurité de l'emploi en toute impunité.

Alors on a chargé la charrette : 1ère HSA imposée en 1999, heure de vie de classe (*non rémunérée!*) intégrée à l'edt à partir de 2002, arrivée du Décret Hamon en 2014 - qui a lancé la chasse aux "heures dûes", la mode de la réunionite et des formations imposées hors cours - , puis la 2ème HSA imposée à partir de 2019, les propositions (pressions ?) de remplacements courte durée (bien avant le PACTE), les formations hors temps de cours depuis 2023... et bientôt la bivalence ? l'annualisation du service... ? Et ainsi de suite...

On charge la charrette pour combler les heures, pour charger celui ou celle qui a la réputation de ne rien faire. Mais pendant ce temps s'installent la fatigue des personnels en même temps que la dégradation des conditions de travail, les burn out, les CMO qui s'empilent...

Peut-être serait-il temps d'enrayer ce cycle infernal, de prendre soin des personnels (profs, AED, AESH, CPE, AS, PSY EN, personnels de labo, agents, personnels de direction...) pour remettre sur pied le Service Public d'Éducation ?

Le SNFOLC appelle à construire la mobilisation et le rapport de force pour :

- la création de tous les postes nécessaires
- l'abrogation de la réforme du collège et du choc des savoirs, le rétablissement de toutes les heures disciplinaires supprimées !
- l'allègement des effectifs par classe !
- l'annulation des 4000 suppressions de postes du budget Lecornu
- le respect et la défense du statut de fonctionnaire !